II.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1939

COMMUNE A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES
ET A L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES.

Président : M. A. MERLIN.

Membres présents. — MM. E. Albertini, J. Andrieu, J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, Mlle M. Blainville, M. L. Blum, Mlle Bonnard, MM. Boucoiran, A. Boulanger, A. Bourgery, Mlle H. Boyer, MM. M. Brillant, J.-G. Cahen, E. Carrette, P. Chantraine, V. Chapot, F. Chapouthier, M. Chassagnol, O. Chennevelle, A. Cordier, P. de la Coste-Messelière, P. Couissin, J. Cousin, A. Dain, P. Delacroix, F. Delmond, A.-M. Desrousseaux, Mme J. Ebersolt, M. A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. J. Étienne, B. Feldstein, L. Ferté, M. Feyel, P. Gautreau, R. Georgin, R. Guairy, R. Guastalla, Mlles A.-M. Guillemin, A. Guittet, MM. Haslot, M. Lacroix, N. Laslo, E. Laterrade, H. Leneveu, H. Lévy-Bruhl, Ch. Mantoux, J. Marouzeau, F. Martin, Mlle Masson, M. G. Mathieu, Mgr J. de Mayol de Lupé, M. J. Mellot, Mlle H. Méridier, MM. A. Merlin, L. Mertz, Mme Michel-Lévy, MM. Mirambel, L. Nougaret, Ch. Parain, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, A. Pinaud, G. de Plinval, M. Pointeau, L. Robert, P. Roussel, W. Seston, Mlle A. Tachauer, MM. R. Toussaint, P. Vallette, Mlle H. Veil, M. R. Verdier, Mlles H. et J. Wuilleumier.

En outre, nombre d'invités, dont l'affluence a conduit à tenir la séance à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Guizot.

M. A. MERLIN, président de séance, remercie M. Marouzeau d'avoir pris l'initiative de cette réunion des deux Sociétés et se félicite d'être admis à présider une assemblée qui symbolise le désir de collaboration entre les représentants de deux domaines scientifiques sans cesse associés pour l'étude comme ils l'ont été dans l'histoire.

M. MAROUZEAU est heureux de constater l'affluence des membres et des invités qui ont répondu à son appel. Il a tenu à faire figurer à l'ordre du jour deux communications propres à faire apparaître à la fois les préoccupations pédagogiques et scientifiques de l'une et l'autre Société.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. ROUSSEL présente une étude historique sur *les honneurs et les privilèges accordés au peuple romain par les cités grecques au IIe siècle avant J.-C.*

Les documents épigraphiques qui accordent des honneurs aux Romains, rapprochés de certaines passages de Polybe, nous instruisent des sentiments des Grecs à l'égard de Rome durant la période où son emprise se fit sentir de plus en plus fortement sur la Grèce. Dans la dernière partie du IIIe siècle, Corinthe a courtoisement accordé aux Romains la participation aux Jeux olympiques, ce qui, en une certaine mesure, les rattachait sinon à la race grecque, au moins à l'hellénisme. Pendant les années qui suivirent, leur alliance avec les Étoliens et leur conduite en Grèce les firent considérer surtout comme des « barbares » jusqu'à la proclamation de Corinthe, à partir de laquelle le thème des Romains libérateurs apparaît. A titre d'évergètes, dont les bienfaits valent pour la Grèce entière, ils peuvent être l'objet de la vénération générale. Le culte de Rome s'établit, et Delphes, délivrée de la suzeraineté étolienne, en donne l'exemple. Peu après, Athènes, qui reçoit en cadeau Délos, célébrera des « Romaia » et, en de nombreuses cités, on trouvera des fêtes analogues. Le culte de Rome n'avait pas été inventé pour justifier légalement l'intervention romaine dans la politique des cités autonomes. Cette intervention a été souvent facilitée par des mesures spéciales que votèrent soit les assemblées des cités, soit les assemblées fédérales. De bonne heure, les Grecs paraissent avoir eu l'impression d'une sorte de fatalité qui les mettrait sous la domination de la puissance occidentale et qui, de leurs prétendus libérateurs, ferait nécessairement des maîtres. Il ne leur restait qu'à déterminer s'ils devaient d'emblée se soumettre ou, par une politique de résistance calculée, mais prudente, retarder le jour de l'esclavage.

— M. A. Merlin, président, interprète les applaudissements de l'Assemblée en remerciant M. Roussel d'un exposé qui vaut à la fois par l'analyse pénétrante d'événements et de documents complexes et par les vues d'ensemble qui en dégagent la portée.

La nécessité de faire place à la seconde partie de l'ordre du jour ne permet malheureusement pas un échange de vues sur les questions que soulève cette riche communication.

II. — M. Marouzeau propose à l'Assemblée un débat sur les récentes *Instructions ministérielles* relatives à l'enseignement du latin dans les établissements du second degré.

Le peu de temps dont on dispose ne permet pas de mettre en discussion des questions pourtant essentielles, comme celle des horaires, celle des exercices traditionnels, celle de la méthode dite directe ; d'autres questions importantes, comme celle de l'enseignement linguistique et celle de la prononciation du latin, ont été examinées précédemment.

Une question essentielle est posée par les doléances quasi universelles

des maîtres sur l'ignorance de la grammaire dans les classes supérieures. Comment y remédier et, en particulier, comment tirer parti, pour l'enseignement de la grammaire, de l'explication des textes?

— Mgr DE MAYOL DE LUPÉ estime que la lecture des textes et l'enseignement de la grammaire sont inséparables, comme le sont la pratique et la théorie.

— M. M. LACROIX et M. GUASTALLA pensent que le passage des Instructions qui interdit « de prendre occasion de l'explication d'un texte pour procéder à des révisions de grammaire » vise surtout les professeurs qui abusent des digressions grammaticales au point d'enlever à la lecture son intérêt et son véritable profit.

— Mlle MÉRIDIER estime, en effet, déplorable de couper sans cesse la lecture par des remarques grammaticales ; de brefs rappels de règles doivent suffire.

— M. DESROUSSEAUX demande qu'on ne méprise pas certaines pratiques anciennes, comme celle de symboliser la règle par un exemple clair et bref, qui fournit à la fois une référence et une illustration, évite les exposés fastidieux et les pertes de temps.

— M. BOUCOIRAN estime que certaines classes devraient être consacrées à une lecture cursive faisant connaître un grand nombre d'œuvres, tandis que d'autres heures seraient réservées à une traduction plus lente avec l'appui de la grammaire.

Cette observation vient rejoindre une suggestion présentée par M. Marouzeau à l'une des séances précédentes et qui est la conclusion d'une Note publiée dans cette *Revue*, t. XVI, 1939, p. 262. Là est sans doute la solution du problème, qui mérite d'être proposée à l'examen des autorités compétentes.

Dans le peu de temps disponible à cette séance, il est impossible de procéder à un plus ample examen des problèmes posés par les Instructions ; mais l'essentiel, dit en concluant M. Marouzeau, était d'appeler l'attention sur des pratiques et théories pédagogiques qui ne sauraient être fixées sans un appel à la collaboration de tous ceux qui y sont intéressés, c'est-à-dire du public même de nos deux Sociétés.

III.

SÉANCE DU 11 MARS 1939.

Président : M. Ch. SAMARAN.

Membres présents. — MM. J. Andrieu, D. van Berchem, Mlle H. Boyer, MM. A. Boutemy, A. Bruhl, E. Carrette, O. Chennevelle, L. Cohn,